

Dossier d'autorisation d'urbanisme

00610421H0003

Roquebrune Cap Martin - Alpes-Maritimes

Type

Permis de demolir

État

Autorisé

Autorisation

28/05/2021

Surface créée

-

Surface démolie

-

Logements créés

-

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur RegistreDesPermis.fr.



Export généré le 06/08/2026 à 14:37 depuis RegistreDesPermis.fr.

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	00610421H0003
Type	Permis de demolir
État d'avancement	Autorisé
Nature du projet	-
Destination	-
Demandeur	SNCF
SIREN / SIRET	808332670 / 80833267001201

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2021
Autorisation	28/05/2021
Décision	28/05/2021
Ouverture chantier	-
Achèvement travaux	-
Prise en compte autorisation	2021-05
Prise en compte ouverture chantier	-
Dernière mise à jour Sitadel	202105

Localisation

Adresse	292 AV DE LA PAIX ROQUEBRUNE CAP MARTIN 06190
Commune	Roquebrune Cap Martin (06104)
Département	Alpes-Maritimes (06)
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur (93)
Code postal	06190
Parcelles cadastrales	AH 8

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
-------------	-------	-------	---------	-------------	----------------

Logements

Total créés	-	Individuels créés	-
Collectifs créés	-	Démolis	-
1 pièce créé	-	2 pièces créés	-
3 pièces créés	-	4 pièces créés	-
5 pièces créés	-	6 pièces et plus créés	-
Logements sociaux	-	Logements PTZ	-

Codes métier et interventions

Type de dossier source	-
Statut source	Autorisé
Nature déclarée	-
Nature complétée	-
Destination principale	-
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	-
Type de transformation	-
Piscine	-
Garage	-
Extension	-
Surélévation	-

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	8f73cf2d-7bc4-4b5a-b912-718d6991f0a0
Première importation	19/05/2026 10:01
Dernière observation	19/05/2026 10:01

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
SNCF	808332670	Société du permis
AUDITEX	377652938	Commissaire aux comptes suppléant
EXCO SOCODEC	400726048	Commissaire aux comptes titulaire
BERNARD GROUSSIN	-	Commissaire aux comptes suppléant
BENEDICTE BREANT (DELIENS)	-	Commissaire aux comptes titulaire
JEAN-BAPTISTE CHARLES SCHOUTTETEN	-	Président de SAS
ERNST & YOUNG AUDIT	344366315	Commissaire aux comptes titulaire
EXCO SOCODEC	400726048	Commissaire aux comptes titulaire
JEAN-ROCH MICHEL VARON	-	Président de SAS
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	672006483	Commissaire aux comptes titulaire
AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL (AC-FI)	797426228	Commissaire aux comptes titulaire
SOUFIAN MALIK	-	Gérant
FRANCOIS GUILLON	-	Autre
FRANÇOIS JEAN PHILIPPE JAUMAIN	-	Autre
SARAH MARIE MAUD FLOQUET (KRESSMANN)	-	Autre
ITTO FADILA EL HARIRI	-	Président de SAS
PATRICK RAYMOND MARIE JEANTET	-	Autre
JEAN- CHRISTOPHE GEORGHIU	-	Commissaire aux comptes suppléant
FREDERIC SAINT- GEOURS	-	Président du conseil de surveillance
GUILLAUME PEPY	-	Président du directoire

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.